



ÉTÉ 2021

RÈGLEMENTS DES LIGUES

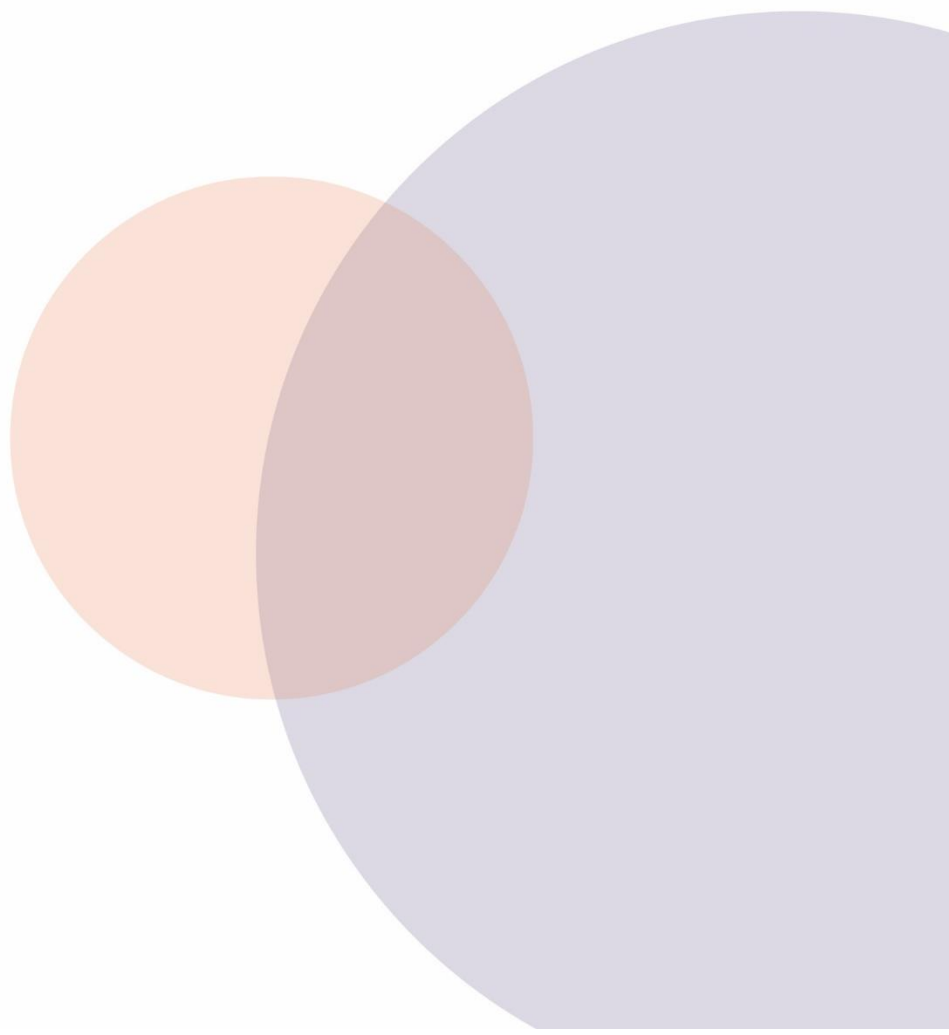
LIGUE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONALE

LIGUE DE DÉVELOPPEMENT INTER-RÉGIONALE

LIGUE LOCALE

LIGUE SÉNIOR

ÉDITION COVID





RÈGLEMENTS DES LIGUES

(Révisé Juin 2021)

TABLE DES MATIÈRES

SECTION A: RÈGLEMENTS DE COMPÉTITION	3
A1. COULEURS DU CLUB	3
A2. RESPONSABILITÉS DES ÉDUCATEURS	3
A3. ENREGISTREMENTS DES JOUEURS	5
A4. UTILISATION DES JOUEURS	5
A5. ÉQUIPE ABSENTE	6
A6. MATCHS VALIDES ET INVALIDES.....	7
A7. CLASSEMENT DE LA LIGUE.....	7
A8. LORSQUE L'ARBITRE NE SE PRÉSENTE PAS.....	8
A9. SANCTIONS AUTOMATIQUES PAR LA LIGUE	9
A10. CHANGEMENTS OU AMENDEMENTS	9
A11. (SEN) PRIX DE COMPÉTITION	9
SECTION B: COUPES/SÉRIES/RÈGLEMENTS LIGUE LOCAL.....	10
B1. (LL) SÉRIES DE ZONE U11-U18	10
B2. (LL) COUPE RÉGIONALE U13-U16	10
B3. (LDR/LDIR) QUALIFICATION ET RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX	11
B4. (LDR/LDIR) FORMAT	11
B5. (LDR/LDIR) ASSIGNATION D'ARBITRES	11
B6. (LDR/LDIR) FINALES	11
B7. (SEN) QUALIFICATION & RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX	11
SECTION C: RÈGLES DU JEU.....	13
C1. LE TERRAIN (Loi 1).....	13
C2. LE BALLON (Loi 2).....	13
C3. LES JOUEURS ET OFFICIELS D'ÉQUIPE (Loi 3).....	14
C4. ÉQUIPEMENT DES JOUEURS (Loi 4)	15
C5. L'ARBITRE (Loi 5).....	15
C6. AUTRES ARBITRES (Loi 6)	16
C7. DURÉE DU MATCH (Loi 7)	16
C8. COUP D'ENVOI ET REPRISE DU JEU (LOI 8) (Loi 8)	16
C9. BALLON EN JEU ET HORS DU JEU (LOI 9) (Loi 9)	16
C10. DÉTERMINER L'ISSUE D'UN MATCH (LOI 10) (Loi 10).....	17
C11. HORS-JEU (Loi 11)	17
C12. FAUTES ET INCORRECTIONS (Loi 12)	17
C13. COUPS FRANCS (Loi 13)	17
C14. TIR DE PÉNALTÉ (Loi 14)	17
C15. RENTRÉE DE TOUCHE (Loi 15).....	17
C16. COUP DE PIED DE BUT (Loi 16)	18
C17. COUP DE PIED DE COIN (Loi 17).....	18
SECTION D: PROCÉDURES	19
D1. FORMULAIRE DE PLAINTÉ	19
D2. FORMULAIRE DE RÉTROACTION D'ARBITRAGE.....	19
D3. CHALEUR EXTRÊME	19
D4. FERMETURE DE TERRAIN – PROCÉDURE 911.....	20



RÈGLEMENTS DES LIGUES

(Révisé Juin 2021)

Tous les matchs sont joués en conformité avec les lois du jeu [IFAB Loi du jeu 2021/22](#), [règlements LDP Soccer Québec](#), les politiques de Soccer Lac St-Louis et par les modifications suivantes des règles du jeu et règlements de la Ligue U9-U10 jouent du soccer 7 v 7, U11-U12 jouent du soccer 9 v 9, tandis que le U13-U18 jouent 11 v 11 et le SEN (U19+) et plus jouent du soccer 11 v 11.

RÈGLEMENT DE LA COMPÉTITION APPLICABLES AUX 3 LIGUES RÉGIONALES

(LL) Ligue Locale

(LDR/LDIR) Ligue de Développement Provinciale/ Ligue de Développement Inter-Régionale

(SEN) Ligue Sénior Compétitive et Locale

Si une règle diffère d'une ligue à l'autre, elle sera précédée de l'abréviation de la ligue et mise en évidence dans les couleurs ci-dessus. En cas de différence entre la version française et la version anglaise des "Règlements des Ligues", la version française prévaut.

SECTION A: RÈGLEMENTS DE COMPÉTITION

A1. COULEURS DU CLUB

- 1) Dans PTS-LIGUE, les équipes doivent avoir une couleur de « receveur » et une de « visiteur » (si applicable) pour leur chandail, shorts et bas.
- 2) Les chandails/dossards doivent être numérotés avec des chiffres conformément au règlement C4. 1.
- 3) Toutes les équipes doivent apporter des chandails d'une couleur alternative à chaque match.
- 4) (LDR/LDIR) et (SEN) L'équipe hôte doit porter ses couleurs officielles.
- 5) (LDR/LDIR) et (SEN) En cas de conflit, l'équipe visiteur doit changer de couleur. Si l'équipe visiteur n'a pas de chandails alternatifs ou de dossards, l'arbitre demandera à l'équipe receveur. Si aucune équipe n'a pas de chandails ou dossards, l'équipe visiteur se verra imposer une amende de **150\$** pour ne pas avoir alterné. L'équipe visiteur perdra par forfait. Un rapport sera déposé auprès du assignateur des arbitres.
- 6) (LL) En cas de conflit, l'équipe visiteur doit changer de couleur. Si l'équipe visiteur n'a pas de chandails alternatifs ou de dossards, l'arbitre demandera à l'équipe receveur. Si aucune des deux équipes n'a pas de chandails alternatifs ou de dossards, le match sera reschédué.

A2. RESPONSABILITÉS DES ÉDUCATEURS

- 1) Les éducateurs doivent agir de façon responsable. (IFAB Loi 5)
- 2) Les éducateurs des deux équipes sont responsables de la sécurité de tous les joueurs, éducateurs, spectateurs, arbitres, arbitres-assistants et ce avant, pendant et après le match.
- 3) Tous les éducateurs responsables doivent travailler pour devenir certifiés conformément au niveau qu'ils entraînent conformément au tableau ci-dessous:

LIGUE	GROUPE D'ÂGE	CLASSE	CERTIFICATIONS REQUISES
(LL)	U11-U18	LL	Aucune certification requise, S3 (U11-12) et S7 (U13-18) recommandées
(LDR/LDIR)	U9-U12	LDR	S3 requis
	U13-U18	LDR/LDIR	S7 requis – *Exception 2021
(SEN)	U19 +	L - A	S7 recommandé
	U19 +	AA	S7 requis

* (LDR/LDIR) et (SEN) Tous les éducateurs responsables doivent avoir la certification [Respect et Sports](#) en ligne.

- 4) Tout le personnel d'équipe enregistré en tant qu'ENTRAINEUR dans PTS-REG doit avoir obtenu la certification requise avant le 15 juillet de la saison en cours.
- 5) (LDR/LDIR) et (LL) Il doit y avoir un éducateur responsable non-jouant en tout temps sur le banc durant le match.



RÈGLEMENTS DES LIGUES

(Révisé Juin 2021)

- 6) (LDR/LDIR) et (SEN) Éducateurs responsables/superviseur Horacio peut être inscrit deux fois sur la feuille de match : une fois en tant qu'éducateur responsable et une fois en tant que superviseur Horacio. Ces éducateurs responsables/superviseur Horacio peuvent être expulsés pendant un match. À moins que le superviseur Horacio ne fasse partie des entraîneurs, ils ne devraient pas être sur le banc.
(SEN) Les éducateurs-joueurs responsables sont autorisés et sont inscrits deux fois sur la feuille de match : une fois en tant que joueur et une fois en tant qu'éducateur responsable.
- 7) (SEN) Si un éducateur responsable non-joueur est expulsé d'un match où il n'y a pas d'autre éducateur sur le banc, un joueur-éducateur qui était précédemment inscrit sur la feuille de match peut continuer à jouer dans le jeu et sera reconnu comme l'éducateur responsable pour le reste du match. Si l'éducateur expulsé ne peut pas être remplacé, le jeu ne peut pas continuer et sera perdu par forfait.
- 8) Tout éducateur suspendu par un club ou par une région pour raison administrative ne pourra pas s'inscrire dans un autre club tant que la suspension est en vigueur.
- 9) ~~(LDR/LDIR) Tout le personnel d'équipe enregistré en tant qu'ENTRAINEUR dans PTS-REG doit assister au Symposium Annuel des Éducateurs de la région du Lac St-Louis. S'il n'assiste pas, ils devront compléter un travail avant le 15 juillet de l'année en cours, sinon le passeport de l'éducateur sera suspendu par la région. Un ASSISTANT peut assister au symposium, mais la Région se réserve le droit de facturer le club pour cette dépense.~~
- 10) ~~(SEN) Un représentant de chaque équipe doit assister à la réunion annuelle de la ligue sénior.~~
- 11) Les éducateurs des équipes doivent fournir à l'arbitre au moins 15 minutes avant le début du match et au plus tard 15 minutes après l'heure de début prévue, une feuille de match officielle préimprimée et des cartes d'affiliation validées des joueurs et des éducateurs de Soccer Québec à l'aide d'une des 3 méthodes ci-dessous:
- a) Cartes d'affiliation physique et électronique sont acceptés avec une photo expirée;
 - b) Via la plate-forme PTS-LIGUE par téléphone intelligente ou tablette. L'arbitre se réserve le droit de vérifier la version électronique des cartes à tout moment;
 - c) (LL) Photocopies des cartes d'affiliation physique sont acceptés avec une photo expirée;
- Aucun ajout ou modification sur la feuille de match ne sera autorisé une fois la partie commencée.
- 12) Dans le cas où l'éducateur ne peut pas produire une feuille de jeu générée par PTS, une feuille de match écrite à la main, avec le numéro de chandail/dossard, le numéro de passeport, le nom et le prénom, est accepté pour jouer le match, mais le l'arbitre doit transmettre la feuille de match écrit à la main à son assignateur d'arbitre immédiatement après le match.
- 13) Les éducateurs responsables ou les joueurs dont les cartes d'affiliation sont manquantes mais qui figurent sur la feuille de match ne seront pas autorisés à entrer sur le terrain de jeu, ni de s'asseoir sur le banc des joueurs tant que la carte d'affiliation n'est pas vérifiée par l'arbitre. Les éducateurs ou les joueurs qui arrivent après le coup d'envoi mais qui figurent sur la feuille de match et dont les cartes d'affiliation sont présentes seront autorisés à entrer sur le terrain de jeu ou à s'asseoir sur le banc des joueurs et seront vérifiés à la mi-temps. Un joueur n'est pas autorisé à entrer dans le match, ni s'asseoir sur le banc des joueurs après le coup de sifflet pour commencer la seconde demie.
(LDR/LDIR) et (SEN) Toute infraction à ce règlement entraînera un forfait de **3-0** et une amende de **50\$**.
(LL) Toute infraction à ce règlement entraînera un forfait de **3-0**.
- 14) (LDR/LDIR) et (SEN) Tous les joueurs et tous les éducateurs responsables doivent posséder une carte d'affiliation régionale active et validée pour la saison en cours. Le manque de se conformer entraînera un match perdu par forfait de **3-0** et une amende de **25\$** sera imposée.
(LL) Tous les joueurs et tous les éducateurs responsables doivent posséder une carte d'affiliation régionale active et validée pour la saison en cours. Le manque de se conformer entraînera un match perdu par forfait de **3-0**.
- 15) (LL) Un joueur qui fait partie d'une équipe de catégorie d'âge plus élevée ne peut pas être utilisé comme réserve pour une équipe de catégorie d'âge inférieure (c'est-à-dire un joueur descendu).
- 16) (SEN) Un éducateur responsable ne peut pas agir en tant qu'éducateur ou éducateur adjoint pour plus d'une équipe dans la même division.
- 17) (SEN) Un match inter-division (« crossover ») où 2 équipes ont le même éducateur, celui-ci doit rester avec son équipe principale identifiée par le club avant le début de la saison.
- 18) (LDR/LDIR) et (SEN) Tout éducateur ou officiel de club qui retire son équipe ou qui refuse de continuer sa participation au match perdra son match par un forfait de **3-0** et une amende de **150\$** sera imposée.
- 19) L'éducateur responsable doit s'assurer que les membres de l'équipe absents soient biffés de la feuille de match et que le résultat, les buteurs, les avertissements et les expulsions soient correctement inscrits. Tout protêt doit être déposé dans les 5 jours suivant le match. Il est de la responsabilité de l'éducateur de récupérer ses cartes d'affiliation et feuilles de match à la fin du match. Il est recommandé de prendre une photo des deux feuilles de match terminées à la fin de la partie.



RÈGLEMENTS DES LIGUES

(Révisé Juin 2021)

- 20) L'éducateur est invité à entrer les présences (joueurs et éducateurs), résultats, cartons et toutes autres observations sur PTS-LIGUE (www.tsisports.ca) dans les 24 heures suivant le match. Par la suite, l'arbitre inscrira/validera les présences, les résultats, les cartons et tout commentaire éventuel sur PTS. Une fois que l'arbitre a sauvegardé les données, l'éducateur ne peut plus apporter de modifications. L'éducateur est responsable de réviser la validation du match publiée par l'arbitre et la ligue. S'il y a des irrégularités, l'équipe dispose de 48 heures après la validation du match pour communiquer avec leur représentant de club qui ensuite communiquera le gestionnaire de la ligue. Aucune communication provenant d'un éducateur au gestionnaire de la ligue sera traitée. Toute demande de révision après 96 heures du coup d'envoi du match ne sera pas prise en compte. Tous les matchs doivent être validés par le gestionnaire de la ligue dès que possible mais au plus tard 21 jours après la date prévue (Soccer Québec, r.f. 23.3).
- 21) Les éducateurs responsables doivent s'assurer qu'aucun parent ou spectateur n'entre sur le terrain de jeu. Toute infraction à ce règlement résultera en un forfait de **3-0** par l'équipe prise en défaut. Les équipes peuvent recevoir des mesures disciplinaires supplémentaires par le comité de discipline régionale.
- 22) Les éducateurs sont toujours responsables des actions de leurs parents ou spectateurs. L'arbitre pourra arrêter le match pour un comportement inapproprié tel que des remarques inappropriées visant à influencer négativement le déroulement du match. Seuls les mots d'encouragement et de soutien seront tolérés. Tout parent ou spectateur ne respectant pas cette règle (« silence positif ») devra quitter le terrain sinon l'arbitre arrêtera le match. Le match entraînera un forfait de **3-0** par l'équipe fautive et une amende de **150\$** sera appliquée.
- 23) Tous les joueurs et officiels de l'équipe doivent être inscrits sur la feuille de match. Le non-respect de ce règlement résultera par un forfait de **3-0** par l'équipe prise en défaut.
- 24) (LDR/LDIR) et (SEN) Les joueurs au banc doivent obligatoirement être assis durant la partie.
- 25) Les éducateurs sont responsables du suivi des suspensions et des statistiques de leur équipe sur PTS-Ligue. Les joueurs sont responsables du suivi de leurs propres suspensions. Toutes les suspensions sont attachées au passeport individuel du joueur et sont automatiquement reportées aux saisons suivantes et aux autres régions.
- 26) En tout temps (avant, pendant et après le match), il est interdit de fumer, vapoter, boire de l'alcool ou d'utiliser des drogues à l'intérieur de la surface technique. Le non-respect entraînera des sanctions additionnelles imposées par le gestionnaire de la ligue.
- 27) Les éducateurs responsables n'essayeront pas d'influencer indûment les décisions de l'arbitre. Des mesures disciplinaires peuvent être prises par le gestionnaire de ligue.

A3. ENREGISTREMENTS DES JOUEURS

- 1) L'enregistrement des joueurs s'effectuera conformément à Soccer Québec (r.f. section 1) ou selon les modifications apportées par la région du Lac St-Louis. Un formulaire d'affiliation signé doit être activé par le club et validé par la région afin d'être disponible pour n'importe quel match. En signant le formulaire, le membre s'engage à respecter les règlements et les lois du jeu IFAB.
- 2) Tout joueur suspendu par un club ou par une région pour raison administrative ne pourra pas s'inscrire dans un autre club tant que la suspension est en vigueur. Les suspensions sont attachées aux passeports des joueurs.
- 3) Toute équipe ayant fait jouer un joueur suspendu perdra le match par défaut **3-0**.
- 4) Tout joueur réserviste doit posséder une carte d'affiliation régionale validée. En cas de non-respect, l'équipe perdra le match par défaut.
- 5) (SEN) Un club peut inscrire jusqu'à 6 joueurs U17 et/ou U18 par équipe U21 ou SEN. Une exemption du gestionnaire de la ligue peut être sollicitée pour dépasser le minimum prescrit.
- 6) (SEN) Aucun joueur U16 ne peut être placé sur une liste U19 et plus sans autorisation médicale et parentale tel que prescrit par Soccer Québec (r.f. 5.2 – double surclassement).

A4. UTILISATION DES JOUEURS

- 1) D'une équipe à une autre à l'intérieur d'un même club :
 - a) (LL) (LDR/LDIR) (SEN) Les clubs avec plus d'une équipe dans la même division ou le même groupe ne peuvent avoir aucun mouvement de joueurs entre les équipes, y compris les joueurs de réserve. L'équipe fautive perdra le match par forfait de **3-0**. Cela ne s'applique pas aux groupes CDC U9-U12.
 - b) (LDR/LDIR) et (LL) Les joueurs peuvent jouer une ou deux catégories (selon l'année de naissance), une ou deux classes ou une ou deux divisions (pas des groupes) au-dessus de leur propre affiliation. S'ils jouent dans une catégorie/classe/division de plus de deux ans, une autorisation médicale et parentale est requise.
 - c) (SEN) Un joueur est autorisé à jouer dans plusieurs catégories (comme indiqué par l'année de naissance), plusieurs classes ou plusieurs divisions supérieures ou inférieures à la sienne.



RÈGLEMENTS DES LIGUES

(Révisé Juin 2021)

- d) Le mouvement de joueurs entre les équipes d'un même club évoluant dans la même division ou dans le même groupe n'est pas permis. L'équipe fautive perdra le match par forfait au compte de **3-0**.
 - e) **(LL)** Les joueurs peuvent changer d'équipe une fois pendant la saison. Toutes les demandes de changement doivent être adressées par écrit au représentant local du club qui l'acheminera à l'administrateur de la ligue. Toutes les formations seront fixes une fois que l'équipe aura atteint son 4^e match de la saison.
 - f) **(LDR/LDIR)** Pour être considéré comme réserviste, un joueur doit être inscrit et validé.
 - g) **(LL)** RÉSERVE : Une équipe utilisant un joueur de réserve pour une partie ne doit pas compter plus de quinze (15) joueurs pour 9v9 (réguliers + réserves) et dix-huit (18) joueurs pour 11v11 (réguliers + réserves). Si le club a plus d'une équipe dans une division, un joueur de réserve ne peut jouer que pour une seule d'entre elles par saison.
 - h) **(LDR/LDIR)** RÉSERVE : Un joueur inscrit peut être appelé à jouer un nombre illimité de matchs avec une autre équipe du même club.
 - i) **(SEN)** RÉSERVE (L-A-AA) : Un joueur inscrit peut être appelé à jouer un nombre illimité de matchs avec une autre équipe du même club.
 - j) Si le club a plus d'une équipe dans une division, un joueur de réserve ne peut jouer que pour une seule d'entre elles par saison.
 - k) **(SEN)** Lors d'un match entre divisions (« cross-over »), un joueur doit jouer avec son équipe affiliée.
- 2) **(LDR/LDIR)** Nombre de joueurs mutés pouvant prendre part au même match :

Catégorie	LDR	LDIR
U09-U10	Illimité	
U11	Illimité	
U12	Illimité	
U13	Illimité	Illimité
U14	Illimité	Illimité
U15	Illimité	Illimité
U16	Illimité	Illimité
U17	Illimité	Illimité
U18	Illimité	Illimité

- 3) À la fin de l'année d'affiliation du joueur (1^{er} mai au 30 avril), celui-ci est libre de s'affilier au club de son choix. (*Soccer Québec, r.f. 35.8.1*)
- 4) **(LDR/LDIR)** Tout joueur qui change de club est considéré comme muté pour une période de 2 année consécutive. Se référer au règlement de *Soccer Québec (r.f. 35.8.2)* pour toute exception.
- 5) Les joueurs à l'essai sont interdits.
- 6) **(SEN)** JOUEURS AUTORISÉS : Désigne les joueurs seniors jouant pour un club ou un regroupement de soccer ayant reçu l'accord de leur club affilié pour participer à des activités organisées par d'autres clubs et/ou des regroupements de soccer.

A5. ÉQUIPE ABSENTE

- 1) **(LDR/LDIR)** et **(SEN)** Une équipe qui ne peut se présenter pour un match doit en avertir leur représentant de club qui ensuite communiquera avec le gestionnaire de la ligue au moins 3 jours ouvrables avant la date prévue au calendrier. Aucune communication provenant d'un éducateur au gestionnaire de la ligue sera traitée. Le match sera décerné à l'équipe opposée par le compte de **3-0**. Une équipe absente à 2 reprises se verra imposé d'une amende de **100\$**.
- 2) **(LL)** Toute équipe incapable de participer à une partie prévue dans le calendrier doit en informer son représentant local de club qui ensuite communiquera avec l'administrateur de la ligue au moins 3 jours ouvrables avant la date prévue au calendrier. Si la raison pour laquelle l'équipe ne peut pas se présenter est liée à une activité de l'école, le match sera reschédué. Sinon, le match sera perdu par forfait pour l'équipe adverse par un pointage de **3-0**.
- 3) **(LDR/LDIR)** et **(SEN)** Dans le cas d'une absence sans préavis de 3 jours ouvrables, l'équipe fautive perd le match par le compte de **3-0** et recevra une amende de **100\$**.
- 4) **(LL)** Dans le cas d'une absence sans préavis de 3 jours ouvrables, l'équipe fautive perd le match par le compte de **3-0**.
- 5) **(LDR/LDIR)** et **(SEN)** Une équipe incapable de se présenter pour un match demandant un déplacement vers les frontières normales de la région du Lac St-Louis ou à l'extérieur des frontières normales de la région du Lac St-Louis, doit avertir son représentant de



RÈGLEMENTS DES LIGUES

(Révisé Juin 2021)

club qui communiquera avec le gestionnaire de la ligue dans les 5 jours ouvrables avant le match. Malgré l'avis, lorsque le match ne peut pas être reschédué, les amendes sont les suivantes: [Mémo de Soccer Québec](#)

DISTANCE ENTRE LES CLUBS	AMENDES
80 km et plus	1 000\$
150 km et plus	2 000\$

- 6) (SEN) Si une équipe a 3 forfaits au cours d'une saison, elle sera disqualifiée de la coupe ou des éliminatoires.
- 7) Toute circonstance exceptionnelle peut être adressée à son représentant de club qui communiquera avec le gestionnaire de la ligue.

A6. MATCHS VALIDES ET INVALIDES

- 1) Un match est déclaré forfait par le compte de **3-0** si une équipe compte moins de 5 (7 v 7), 6 (9 v 9) ou 7 (11 v 11) joueurs actifs, utilise un ou plusieurs joueurs suspendus ou inéligibles ou sans cartes d'affiliation valide ou si un éducateur suspendu est présent dans la zone technique pendant le match ou est inscrit comme éducateur sur la feuille de match officielle de la ligue.
- 2) (LL) Sur une feuille de match, si une équipe est composée de plus de joueurs en réserve que le nombre de réserves autorisés, le match sera déclaré forfait et attribué à l'équipe adverse par le compte de **3-0** conformément au tableau du règlement C3.
- 3) (LDR/LDIR) et (SEN) Deux forfaits au cours de la saison entraîneront une amende de **100\$**. Chaque forfait supplémentaire entraînera une amende de **100\$** par match.
- 4) Le match sera jugé valide lorsque le temps suivant aura été joué:

U09 – U10	LDR	25 minutes sur 50 minutes
U11 – U12	LL	30 minutes sur 60 minutes
U11 – U12	LDR	30 minutes sur 60 minutes
U13 – U14	LL	35 minutes sur 70 minutes
U13 – U14	LDIR/LDR	35 minutes sur 70 minutes
U15 – U16	LL	40 minutes sur 80 minutes
U15 – U16	LDIR/LDR	40 minutes sur 80 minutes
U17 – U18	LL	45 minutes sur 90 minutes
U17 – U18	LDIR/LDR	45 minutes sur 90 minutes
U19 – O35	LL	45 minutes sur 90 minutes
U19 – O35	LDIR/LDR	45 minutes sur 90 minutes

- 5) Si pour toute raison autre que la température un arbitre arrête un match avant la fin des durées mentionnées ci-haut, le gestionnaire de la ligue jugera de la validité du match sur réception du rapport de l'arbitre.
- 6) Toute interruption au progrès normal d'un match ou un refus de débiter un match peut être considéré comme un retrait.

A7. CLASSEMENT DE LA LIGUE

(LDR/LDIR) Les classements ne seront pas conservés pour U9-U12

(LL) Les classements ne seront pas conservés pour U11-U12

- 1) Les points suivants seront alloués :
 - Victoire = 3 points
 - Nulle = 1 point
 - Défaite = 0 point
 - Forfait = -1 point

(LL) Tout score final d'un match de la saison régulière enregistré sur PTS avec un différentiel de buts supérieur à 6 sera modifié par l'administrateur de la ligue pour indiquer un différentiel de buts non supérieur à 6.
- 2) Les points gagnés ou supprimés selon le règlement A7-1 détermineront le classement de la ligue.
- 3) En cas d'égalité en fin de saison, le classement final sera établi de la façon suivante (*Soccer Québec LDP, art. 18.4*) :
 - a) Le plus grand nombre de points obtenus;
 - b) Le plus grand nombre de points obtenus dans les matchs entre les équipes concernées;
 - c) La différence de buts particulière (dans les matchs entre les équipes concernées);



RÈGLEMENTS DES LIGUES

(Révisé Juin 2021)

- d) Le plus grand nombre de victoires;
 - e) La meilleure différence de buts générale;
 - f) Le plus grand nombre de buts marqués;
 - g) Tirage au sort.
- 4) (LDR/LDIR) Tout match perdu par forfait pourrait entraîner la disqualification de l'équipe aux matchs de la coupe ou des éliminatoires.

A8. LORSQUE L'ARBITRE NE SE PRÉSENTE PAS

- 1) (LL)
- a) U11-U15
 - i) Si l'un des deux arbitres-assistants est qualifié, le match se déroulera avec un arbitre, un arbitre-assistant et un arbitre-assistant bénévole peut être recruté pour signaler la sortie du ballon.
 - ii) Un arbitre suppléant peut être choisi avec l'accord des deux éducateurs, qui doivent tous donner leur accord sur la feuille de match avant le début de la partie.
 - iii) Les éducateurs adverses eux-mêmes doivent assumer les responsabilités de l'arbitre. Ils doivent arbitrer la moitié du match, l'éducateur de l'équipe à domicile arbitrant la première moitié du match.
 - iv) Les éducateurs responsables doivent vérifier les joueurs de l'équipe adverse ainsi que les cartes d'affiliation des joueurs et éducateurs. Chaque éducateur responsable doit signer la feuille de match de l'autre équipe en précisant l'absence de l'arbitre, et ce, avant le début du match.
 - b) U16-U18
 - i) Si l'un des deux arbitres-assistants est qualifié, le match se déroulera avec un arbitre, un arbitre-assistant et un arbitre-assistant bénévole peut être recruté pour signaler la sortie du ballon.
 - ii) Si aucun arbitre qualifié n'est disponible, le match sera remis.
 - c) Les équipes refusant de suivre cette procédure dans les sections a) et b) ci-dessus:
 - i) Doivent indiquer leur désaccord sur la feuille de match et la soumettre à son représentant de club qui ensuite communiquera avec l'administrateur de la ligue dans les 48 heures.
 - ii) Le/Les équipe(s) perdront le match par un score de **3-0**.
- 2) (LDR/LDIR)
- a) U9-U10
 - i) Un arbitre substitut peut être désigné avec l'accord des deux éducateurs et ceux-ci doivent inscrire leur assentiment sur la feuille de match avant le début du match.
 - ii) Les éducateurs adverses eux-mêmes doivent assumer les responsabilités de l'arbitre. Ils doivent arbitrer la moitié du match, l'éducateur de l'équipe à domicile arbitrant la première moitié du match.
 - iii) Les éducateurs responsables doivent vérifier les joueurs de l'équipe adverse ainsi que les cartes d'affiliation des joueurs et éducateurs. Chaque éducateur responsable doit signer la feuille de match de l'autre équipe en précisant l'absence de l'arbitre, et ce, avant le début du match.
 - b) U11-U12
 - i) Si l'un des deux arbitres-assistants est qualifié, le match se déroulera avec un arbitre, un arbitre-assistant et un arbitre-assistant bénévole peut être recruté pour signaler la sortie du ballon.
 - ii) Un arbitre substitut peut être désigné avec l'accord des deux éducateurs et ceux-ci doivent inscrire leur assentiment sur la feuille de match avant le début du match.
 - iii) Les éducateurs adverses eux-mêmes doivent assumer les responsabilités de l'arbitre. Ils doivent arbitrer la moitié du match, l'éducateur de l'équipe à domicile arbitrant la première moitié du match.
 - iv) Les éducateurs responsables doivent vérifier les joueurs de l'équipe adverse ainsi que les cartes d'affiliation des joueurs et éducateurs. Chaque éducateur doit signer la feuille de match de l'autre équipe en précisant l'absence de l'arbitre, et ce, avant le début du match.
 - c) U13-U18
 - i) Si l'un des deux arbitres-assistants est qualifié, le match se déroulera avec un arbitre, un arbitre-assistant et un arbitre-assistant bénévole peut être recruté pour signaler la sortie du ballon.
 - ii) Si aucun arbitre qualifié n'est disponible, le match sera remis.



RÈGLEMENTS DES LIGUES

(Révisé Juin 2021)

3) (SEN)

a) U19-O35

- i) Si l'un des deux arbitres-assistants est qualifié, le match se déroulera avec un arbitre, un arbitre-assistant et un arbitre-assistant bénévole peut être recruté pour signaler la sortie du ballon.
- ii) Si aucun arbitre qualifié n'est disponible, le match sera remis.

- 4) Les deux équipes ont la responsabilité de compléter PTS-LIGUE avec une note indiquant que l'arbitre n'est pas venu. L'équipe receveuse à la responsabilité de s'assurer que les feuilles de match contiennent toutes les informations pertinentes et elle doit en envoyer une copie à son représentant de club qui ensuite le communiquera au gestionnaire de la ligue dans les 48 heures.
- 5) Aucune modification ou addition ne peut être effectuée après la séparation et distribution des feuilles officielles de match aux éducateurs. Aucun protêt ne pourra être autorisé pour lesdits matchs.
- 6) Tous les cartons jaunes ou rouges émis durant le match seront valides. Un rapport doit être soumis au gestionnaire de la ligue dans un délai de 48 heures.
- 7) Les équipes refusant de suivre cette procédure :
 - a) Doivent indiquer leur désaccord sur la feuille de match qui doit être envoyé au représentant de club qui ensuite communiquera le gestionnaire de la ligue dans un délai de 48 heures.
 - b) Perdront le match par un score de **3-0**.
 - c) Si les deux équipes refusent et/ou ne suivent pas la procédure ci-dessus, les deux équipes perdront le match par forfait.
 - d) Une amende de **100\$** sera imposée aux équipes ne suivant pas la procédure ci-dessus.

A9. SANCTIONS AUTOMATIQUES PAR LA LIGUE

(LL), (LDR/LDIR) et (SEN) - Règlement de fonctionnement de Soccer Québec, art. 31.

A10. CHANGEMENTS OU AMENDEMENTS

Aucun règlement touchant la compétition ne peut être changé au cours de la saison. Les clubs peuvent soumettre leurs recommandations pour la prochaine saison au gestionnaire de la ligue. Le gestionnaire se réserve le droit de modifier les règlements ne relevant pas directement des lois de la FIFA ou des règlements de Soccer Canada ou de Soccer Québec.

A11. (SEN) PRIX DE COMPÉTITION

Les prix seront attribués comme suit:

1) CHAMPION DE LIGUE

Masculin et féminin	Champions	2 ^e PLACE	Champions des séries
Division 1 — AA	1000\$	500\$	400\$
Division 2 — A	800\$	400\$	400\$
Autres divisions A	600\$	300\$	400\$
Division U-21 (AA ou A)	600\$	300\$	400\$

2) COUPE SENIOR

Masculin et féminin	
Champions Alpha	1000\$
Champions Beta	500\$
Finalistes Alpha	300\$
Finalistes Beta	200\$



RÈGLEMENTS DES LIGUES

(Révisé Juin 2021)

SECTION B: COUPES/SÉRIES/RÈGLEMENTS LIGUE LOCAL

B1. **(LL)** SÉRIES DE ZONE U11-U18

- 1) Lors de la deuxième semaine de juin, une cédule créée au hasard va déterminer les 4 parties préliminaires pour toutes les équipes enregistrées pour ainsi créer les parties éliminatoires de la LL. Le format des séries sera ajusté pour chaque genre selon le nombre d'équipe enregistrées pour l'année. Les divisions avec 12 équipes ou moins vont jouer les demi-finales et finales. Les divisions avec 13 équipes ou plus vont inclure une ronde de quart de final. Les gagnants des demi-finales (classement sera déterminé par les règlements plus bas) vont compétitionner pour l'or et l'argent à la finale. Si applicable, les perdants des demi-finales, vont s'affronter pour la médaille de bronze et participation.
- 2) Les matchs des séries éliminatoires seront joués conformément aux règles actuelles du Lac St-Louis de la ligue locale juvénile et selon les règles suivantes.
- 3) Les équipes doivent se présenter au moins 30 minutes avant chaque match.
- 4) Tous les efforts nécessaires devront être apportés afin de débiter les parties à l'heure.
- 5) L'arbitre est autorisé à ajuster le temps de la partie afin de rencontrer le temps alloué pour celle-ci en autant que la durée totale rencontre au minimum une demie d'une partie régulière.
- 6) Les équipes seront autorisées à appeler des joueurs réservistes de la catégorie inférieure conformément à la règle (voir A4).
- 7) Pour les 4 parties préliminaires de séries, les matchs peuvent finir en égalité et aucun temps supplémentaire ni tir de barrage ne sera joué. Pour les quarts de finale et les demies finale qui finissent en égalité, il y aura des tirs de barrage (5 buteurs). Lors des finales et la finale de consolation seulement, les matchs qui se termineront par une égalité auront 2 périodes de temps supplémentaires de 5 minutes qui seront jouées entièrement et, si nécessaire seront suivi par des tirs de barrage.
- 8) Seuls les joueurs sur le terrain à la fin du temps réglementaire de la partie (et surtemps dans les finales) seront autorisés à participer aux tirs de barrage. Les remplaçants sur le banc ne pourront pas participer aux tirs de barrage et doivent demeurer sur le banc. Seulement un éducateur est autorisé à être sur le terrain lors des tirs de barrage.
- 9) Le choix de l'équipe qui débitera les tirs sera décidé avec une pièce de monnaie; le gagnant choisira de faire le premier tir ou le second. Le but sera décidé avec un deuxième tirage au sort en utilisant une pièce de monnaie, sauf si un but est clairement en meilleure condition.
- 10) Les équipes feront les tirs à tour de rôle.
- 11) Les cinq premiers joueurs au complet doivent faire leurs tirs à moins qu'il ne soit impossible pour une équipe d'égaliser.
- 12) En cas d'égalité, les tirs de barrage débiteront pour les joueurs qui restent et deviendront mort subite (« sudden death »).
- 13) Si, après que tous les joueurs éligibles de chaque équipe ont pris un coup de pied et que le pointage reste à égalité, les joueurs feront leurs tirs, le format restant étant la mort subite (« sudden death »).
- 14) Le classement sera déterminé par l'addition des points gagnés. Le classement sera conservé afin de déterminer les participants du tour suivant. Les points seront accordés de la façon suivante :
 - 3 points pour une victoire
 - 1 point pour un match nul
 - 0 point pour une défaite
 - Partie gagnée par forfait : 3 points (1 but)
 - Partie perdue par forfait : -1 point
- 15) En cas d'égalité en fin de série éliminatoire, le classement final sera établi de la façon suivante selon règlement A7.

B2. **(LL)** COUPE RÉGIONALE U13-U16

- 1) L'équipe gagnante de chaque série de zone représentera la zone lors du tournoi régional. Chaque zone peut choisir d'inviter un club qui n'a pas participé à la Ligue Zone LL à participer aux séries de la zone et/ou faire un match de barrage pour déterminer le représentant de la zone lors du tournoi régional. Chaque club devra confirmer la présence de leur(s) équipe(s) qualifiée(s) 10 jours avant le début du tournoi. Si un club ne confirme pas la présence de leur(s) équipe(s) qualifiée(s) et une ou plusieurs équipes ne se présentent pas, une amende de **100\$** sera chargée au club.
- 2) Si une ou des équipes confirmées ne se présentent pas au tournoi régional, une amende de **100\$** sera chargée au club. Si une équipe qualifiée d'un club ne peut pas se présenter, il sera acceptable d'envoyer l'autre équipe finaliste à sa place.
- 3) Toutes les équipes participantes au tournoi régional joueront deux (2) parties préliminaires sélectionnées au hasard (jouées le vendredi et/ou samedi). Les quatre premières équipes (classement sera déterminé selon la méthode mentionnée ci-dessous) de chaque catégorie joueront pour la médaille d'or ou de bronze le dimanche.
 - a) L'équipe qui termine en 1^{ère} place rencontrera l'équipe qui termine en 2^e place pour les médailles d'or et d'argent.



RÈGLEMENTS DES LIGUES

(Révisé Juin 2021)

- b) L'équipe qui termine en 3^e place rencontrera l'équipe qui termine en 4^e place pour les médailles de bronze et de participation.
- 4) Toutes les parties vont consister en 2 demies de 30 minutes

B3. (LDR/LDR) QUALIFICATION ET RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

- 1) La Coupe inclura toutes les équipes U13 à U18 inscrites et jouant moins de 18 matchs avec la saison estivale de la ligue juvénile, sauf si elles ont été disqualifiées pour infraction aux règlements.
- 2) Le placement des équipes sera déterminé par un tirage au sort par catégorie et par classe. Le tirage se fait au mois de mai.
- 3) La discipline et tous les matchs sont régis par les règlements de la ligue juvénile.
- 4) Un joueur ne peut pas jouer pour une autre équipe tant que sa propre équipe n'est pas éliminée. Si un joueur évolue avec une autre équipe alors que son équipe n'est pas éliminée, cette même équipe perdra son match par forfait par un pointage de **3-0** en faveur de l'équipe adverse.
- 5) Un joueur réserve AAA n'est pas autorisé lors des matchs de coupe.
- 6) Si une équipe est dans l'impossibilité de rencontrer le minimum requis de 7 joueurs + 1 éducateur pour le 11 v 11 15 minutes après l'heure prévue pour le coup d'envoi, le match sera déclaré forfait par un pointage de **3-0** en faveur de l'équipe adverse.
- 7) Si une équipe ne se présente pas, elle sera automatiquement disqualifiée de toute autre compétition de la coupe.
- 8) À l'exception du match FINAL, tous les matchs se terminant par un pointage égal à la fin du temps réglementaire procéderont immédiatement aux 5 tirs au but du point de réparation. Tous les matchs doivent déterminer un gagnant.

B4. (LDR/LDR) FORMAT

- 1) Des rondes éliminatoires simples se jouent pour avancer à la finale.
- 2) Tous les matchs U13 à U18 seront joués sur le territoire desservi par la Ligue Juvénile du Lac St-Louis. Les équipes de l'Outaouais accueilleront le match préliminaire du premier tirage (1^{ère} rencontre de la coupe équipes receveuse-visiteuse pourront être changées).
- 3) En cas de force majeure, les matchs des rondes éliminatoires simples seront joués durant la semaine suivante. Le gestionnaire de la ligue communiquera avec les équipes concernées.

B5. (LDR/LDR) ASSIGNATION D'ARBITRES

- 1) Tous les matchs de la ronde préliminaire : les arbitres et les arbitres assistants seront assignés par le coordonnateur à l'arbitrage régional et par les clubs receveurs.
- 2) Les demi-finales et les finales à l'intérieur de la région du Lac St-Louis : les arbitres et les arbitres assistants seront assignés par le coordonnateur à l'arbitrage régional.

B6. (LDR/LDR) FINALES

- 1) Les matchs des finales auront lieu le 2^e samedi du mois de septembre — certaines exceptions peuvent survenir.
- 2) Tous les matchs se terminant par un pointage égal seront tranchés comme suit :
 - U13 à U18 — 2 x 10 minute de surtemps jouées dans leur intégralité (pas de « golden goal »)
- 3) Si l'égalité persiste après les deux périodes de surtemps, les équipes procéderont à 5 tirs au but du point de réparation comme indiqué dans les lois du jeu IFAB.
- 4) En cas de force majeure, les matchs des finales seront joués durant la semaine suivante. Le gestionnaire de la ligue communiquera avec les équipes concernées.

B7. (SEN) QUALIFICATION & RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

- 1) Toutes les parties éliminatoires auront lieu en septembre.
- 2) Un joueur réserviste ne peut être utilisé pendant les séries que s'il a déjà joué au moins 3 matchs de saison régulière pour cette équipe. Si un joueur est utilisé comme réserviste sans avoir au préalable joué au moins 3 matchs pour l'équipe, le match sera perdu par forfait avec un score de **3-0** et l'équipe sera disqualifiée des séries éliminatoires.
- 3) **FORMAT DE QUALIFICATION — DIVISIONS LOCALES**
 - a) Toutes les équipes récréatives (L) seront qualifiées pour les séries éliminatoires et la position sera déterminée par le classement final de la ligue. Le format indiqué dans le tableau ci-dessous déterminera les matchs:



RÈGLEMENTS DES LIGUES

(Révisé Juin 2021)

-	<u>4 équipes</u>	<u>5 équipes</u>	<u>6 équipes</u>	<u>7 équipes</u>	<u>8 équipes</u>	<u>9 équipes</u>	<u>10 équipes</u>
P01	1 vs 4	2 vs 5	3 vs 6	2 vs 7	1 vs 8	8 vs 9	7 vs 10
P02	2 vs 3	3 vs 4	4 vs 5	3 vs 6	2 vs 7	1 vs wP01	8 vs 9
P03	wP01 vs wP02	1 vs wP02	1 vs wP02	4 vs 5	3 vs 6	2 vs 7	1 vs wP02
P04	-	wP03 vs wP02	2 vs wP01	1 vs wP03	4 vs 5	3 vs 6	2 vs wP01
P05	-	-	wP03 vs wP04	wP01 vs wP02	wP01 vs wP04	4 vs 5	3 vs 6
P06	-	-	-	wP04 vs wP05	wP02 vs wP03	wP02 vs wP05	4 vs 5
P07	-	-	-	-	wP05 vs wP06	wP03 vs wP04	wP03 vs wP06
P08	-	-	-	-	-	wP06 vs wP07	wP04 vs wP05
P09	-	-	-	-	-	-	wP07 vs wP08

4) ~~FORMAT DE QUALIFICATION — DIVISIONS COMPÉTITIVES~~

- a) ~~Pour les divisions AA et A, seulement les 4 premières équipes au classement final de la saison se qualifient pour les séries éliminatoires (1 vs 4 et 2 vs 3).~~
- b) ~~Le positionnement des équipes sera déterminé par le classement officiel de la saison.~~
- c) ~~Pour tous les matchs éliminatoires : les arbitres et les arbitres assistants seront assignés par l'assignataire d'arbitres régional.~~
- d) ~~Pour les demi-finales, en cas d'une égalité à la fin du temps réglementaire, on procèdera à une séance de 5 tirs au but pour déterminer un gagnant conformément aux Lois du jeu de la FIFA.~~
- e) ~~Tous les matchs éliminatoires, à l'exception des finales qui sont à égalité à la fin du match, se dérouleront sous la forme d'une séance de 5 tirs au but pour déterminer le vainqueur conformément aux Règles du jeu de l'IFAB.~~
- f) ~~Dans les finales qui sont à égalité à la fin du temps complet, on passera à deux périodes supplémentaires de 10 minutes chacune qui seront jouées en totalité (pas de « golden goal »), si égalité après les deux périodes supplémentaires, on procèdera à une séance de 5 tirs au but pour déterminer le vainqueur conformément aux lois du jeu de l'IFAB.~~



RÈGLEMENTS DES LIGUES

(Révisé Juin 2021)

SECTION C: RÈGLES DU JEU

IFAB Loi du jeu 2021/22 Les Lois du jeu IFAB s'appliquent sauf en cas des modifications ici-bas.

C1. LE TERRAIN (Loi 1)

Les Clubs doivent s'assurer que leurs terrains sont sécuritaires et que l'on peut y jouer en tout temps. Les arbitres et les membres du staff technique sont dans l'obligation d'indiquer tout non-respect de cette loi sur la feuille de match. Aucune plainte supplémentaire ne sera reçue si elle n'est pas indiquée sur la feuille de match. Le respect pour les points suivants est demandé:

- a) Tous les terrains DOIVENT être adéquatement lignés, doivent avoir 2 bancs de joueurs sur un même côté du terrain mais du côté opposé des spectateurs et comprendre des filets aux deux extrémités du terrain.

Groupe d'âge	Largeur du terrain	Longueur du terrain	Grandeur du but
U09-10	40-45m	45-60m	1.83m x 5.49m
U11-12	45-60m	57-87m	2.44m x 7.32m
U13-Sen	50-90m	90-110m	2.44m x 7.32m

- b) Tous les buts doivent être munis de filets en bonne condition : les filets doivent être sans trous de plus de 15cm x 15cm (6 po x 6 po). Les filets doivent être bien faufiletés aux buts sur tous les côtés et ils doivent être ancrés au sol à une distance d'au moins 1m (3 po) derrière la ligne de but.
- c) Pour les matchs 9 v 9, des buts 11 v 11 doivent être utilisés.
- d) Tous les buts doivent être ancrés et sécurisés ou sanctionnés (approuvés) pour usage sur terrains artificiels.
- e) Les drapeaux de coin doivent avoir une hauteur minimale de 1.5m (5 pieds). Les matchs PEUVENT être joués si les drapeaux n'y sont pas présents.
- f) Il est dans l'obligation du club receveur d'aviser son arrondissement/ville de tout manque au terrain et doit aviser le gestionnaire de la ligue de tout risque à la sécurité des athlètes causé par les conditions de terrains inadéquates ainsi que tous changements au calendrier que ces conditions peuvent entraîner. Un protêt sur la condition des terrains n'est pas recevable.
- g) Il est interdit aux membres du staff technique et aux spectateurs de se trouver derrière la ligne des buts ou de courir le long des lignes de touche du côté des éducateurs. Les spectateurs doivent prendre place sur le côté du terrain opposé à celui des équipes, au moins 2m de la ligne de touche ou derrière la clôture lorsqu'elle est présente, et cela en tout temps. Les joueurs et les membres du staff technique doivent demeurer à l'intérieur de la surface technique telle que définie par FIFA (1m de la ligne de touche et 1m de chaque côté du banc des joueurs). Les substitutions de joueurs doivent s'effectuer à la ligne médiane, 1m de la ligne de touche.

C2. LE BALLON (Loi 2)

- 1) L'éducateur de l'équipe hôte a la responsabilité de fournir 2 ballons officiels de la ligue pour le match. Si un tel ballon n'est pas disponible, l'arbitre peut s'enquérir auprès de l'éducateur de l'équipe visiteuse ou utiliser tout autre ballon en bon état et répondant aux spécifications de la Loi 2 IFAB.
- 2) Les éducateurs doivent s'assurer que les ballons soient gonflés convenablement.
- 3) (LDR/LDIR) et (SEN) Si aucun ballon n'est disponible, le match sera perdu par forfait par l'équipe receveuse par le score de **3-0**.
- 4) La pression doit être 9-12 livres par pouce carré.
- U09 – U13 : Ballon #4, circonférence de 25-26 pouces (62-65 cm) – Poids 12-14 onces (330-390 grams)
 - U14 – O35 : Ballon #5, circonférence de 27-28 pouces (68-71 cm) – Poids 14-16 onces (397-453 grams)



RÈGLEMENTS DES LIGUES

(Révisé Juin 2021)

C3. LES JOUEURS ET OFFICIELS D'ÉQUIPE (Loi 3)

1) Nombres de joueurs et officiels d'équipe :

Catégorie	Classe	# de joueurs (min/max)	# d'officiels d'équipe (min/max)
7 v 7	LDR	5 / 15	1/3 + physio + Superviseur Horacio
9 v 9 U12	L	6 / 22	1/3 + physio + Superviseur Horacio
9 v 9 U11-U12	LDR	6 / 17	1/3 + physio + Superviseur Horacio
11 v 11 U13-U18	L	7 / 25	1/3 + physio + Superviseur Horacio
11 v 11 U19-SEN	L	7 / 20	1/3 + physio + Superviseur Horacio
11 v 11 U13-SEN	LDR/LDIR AA & A	7 / 20	1/3 + physio + Superviseur Horacio

* Superviseur Horacio est inscrit sur la feuille de match.
À moins que le superviseur Horacio ne fasse partie des entraîneurs, ils ne devraient pas être sur le banc.

- 2) Si une équipe ne peut se présenter après 15 minutes de l'heure fixée du coup d'envoi avec les exigences minimales, le match sera perdu par forfait par le score de **3-0** en faveur de l'équipe adverse. Les retards exceptionnels sont notés sous la section A5.
- 3) Le non-respect du nombre maximal entraînera un forfait par le score de **3-0** pour l'équipe en question.
- 4) Sujet à l'autorisation de l'arbitre, un nombre illimité de substitutions peut être effectué aux occasions suivantes:
 - i) Après un but;
 - ii) Avant un coup de pied de but;
 - iii) À la mi-temps;
 - iv) Lorsque le jeu a été arrêté et un joueur reçoit un avertissement (seulement ce joueur peut être remplacé par un autre joueur);
 - v) (LL) U11-U12 (LDR/LDIR) U9-U12 SEULEMENT: Aux rentrées de touche;
 - vi) (LL) U13-U18 (LDR/LDIR) U13-U18 & (SEN) AA, A et L : Aux rentrées de touche (lors d'une touche en sa faveur (lorsqu'une équipe se prévaut de ce droit, l'autre équipe peut également procéder à un remplacement lors de la même touche);
 - vii) Lorsque le jeu a été arrêté à cause d'une blessure (seul le joueur blessé peut être remplacé);
 - viii) Dans l'éventualité d'une blessure nécessitant un arrêt de jeu et l'intervention sur le terrain d'un membre du personnel de l'équipe, le joueur blessé doit quitter le terrain, ou en être retiré, à l'exception du gardien de but ou d'un joueur qui s'est blessé à la suite d'une faute physique pour laquelle l'adversaire est averti ou exclu, pour autant que l'évaluation de la blessure ou les soins soient effectués rapidement. L'arbitre a la responsabilité de la sécurité de tout joueur sur le terrain. Le joueur blessé pourra être immédiatement remplacé par un autre joueur et être autorisé à revenir à la prochaine substitution. L'arbitre a la décision finale quant à savoir si le gardien de but peut rester après avoir été blessé. À cause de l'importance de son rôle, il est alloué un temps raisonnable au gardien de but pour qu'il puisse reprendre ses esprits. Tout joueur ayant une blessure qui saigne (incluant le gardien de but) doit quitter le terrain et peut revenir au jeu une fois que l'arbitre est convaincu que le saignement s'est arrêté;
 - ix) En cas de blessure à la tête, l'arrêt du jeu doit être sifflé immédiatement, quel que soit l'emplacement du ballon, et le joueur doit être retiré du terrain si possible. Le joueur ne peut revenir avant d'obtenir l'autorisation de son éducateur et/ou physio. Le physio ou thérapeute athlétique doivent montrer leur carte des *Ordres professionnels de la physiothérapie du Québec* pour être sur le banc, sans montrer leur carte d'affiliation de Soccer Québec. Soccer Lac St-Louis suit les recommandations du *Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur* (voir organigramme - Étapes de la gestion d'une commotion cérébrale sur le site web).
- 5) La procédure de substitution doit suivre la procédure indiquée dans la Loi 3 IFAB.
- 6) Surface technique :
 - i) Seuls les joueurs et les officiels d'équipe inscrits sur la feuille de match sont permis à l'intérieur de la surface technique. Personne ne figurant sur la feuille de match ne peut coacher activement et verbalement à côté des joueurs.
 - ii) (LDR/LDIR) et (SEN) Tous les substitués doivent être assis.
- 7) En tout temps, seuls les membres identifiés du comité de la ligue et/ou les représentants des clubs, arbitres, membres du staff technique, physio ou « superviseur Horacio » et joueurs affiliés (tel qu'identifiés dans PTS-REG), peuvent rester à côté des joueurs s'ils ont présenté un passeport valide auprès de l'arbitre et obtenu l'accord de ce dernier.



RÈGLEMENTS DES LIGUES

(Révisé Juin 2021)

- 8) SEULEMENT dans le cas d'une blessure nécessitant l'aide d'un parent ou d'une personne de premiers soins, l'arbitre peut autoriser la présence d'une telle personne sur le terrain de jeu ou à l'intérieur de la surface technique durant le temps ou des soins médicaux sont nécessaires.

C4. ÉQUIPEMENT DES JOUEURS (Loi 4)

Un joueur ne doit pas utiliser d'équipement ou porter quoi que ce soit qui est dangereux.

1) Équipement obligatoire :

- i) Tous les joueurs doivent porter la même couleur de maillot numéroté, l'uniforme de club complet (maillots, shorts, bas) et de la même couleur tel qu'enregistré par leur club tel que stipulé par les Lois du jeu. Dans le cas où les maillots ne sont pas disponibles, les dossards numérotés de la même couleur portés sur un t-shirt sont acceptés. La couleur du maillot de corps doit être identique à la couleur dominante des manches du maillot et la couleur des cuissards/collants doit être identique à la couleur dominante du short ou à la partie inférieure du short OU ils peuvent être noirs ou blancs. Tous les joueurs d'une même équipe portent la même couleur;
- ii) L'équipe hôte doit porter ses couleurs officielles. En cas de conflit, l'équipe visiteuse doit changer de couleur (*voir A1*);
- iii) Les chandails doivent être numérotés avec des chiffres clairs et lisibles au moins 6 po de haut dans le dos. Chaque chandail porté par les membres de l'équipe durant un match doit avoir un numéro unique. Il est autorisé d'inscrire les numéros à l'aide de tape et les manches doivent être déroulées;
- iv) Aucun échange de numéro (maillot) n'est permis sans l'autorisation de l'arbitre. Les joueurs ne sont en aucun temps autorisés à retirer leur maillot/dossard sur le terrain de jeu ou au banc des joueurs;
- v) Les gardiens doivent porter un maillot/dossard de couleur distincte des autres joueurs et de l'arbitre et peuvent porter des shorts ou des pantalons. Les shorts, pantalons et bas peuvent être d'une couleur différente que celles de l'équipe. Si un gardien est remplacé et veut jouer sur le terrain, il/elle doit appliquer le règlement ci-dessus;
- ~~vi) Les équipes doivent clairement identifier leur capitaine par le port d'un brassard au bras gauche. Non applicable pour les U9 à U12;~~
- vii) Les protège-tibias sont obligatoires conformément aux règlements de IFAB et doivent être recouverts en tout temps;
- ~~viii) Les joueurs assis sur le banc lors du match doivent porter un dossard en tout temps;~~
- ix) Aucun joueur ou gardien de but ne peut porter un maillot dont la couleur principale est le jaune.

2) Autres équipements :

- i) Les couvre-chefs approuvés par l'IFAB peuvent être portés (*Loi 4 IFAB*);
- ii) Aucuns bijoux ne peuvent être portés;
- iii) Le port de lunettes de prescription n'est pas permis. Les lunettes de sport approuvées ou lunettes protectrices sont obligatoires à tous les joueurs. Le port d'une prothèse auditive est permis;
- iv) Les plâtres durs ne peuvent pas être portés (gypse ou fibre de verre);
- v) Les appareils orthopédiques ne doivent pas exposer des pièces métalliques ou plastiques et doivent être recouverts d'un manchon en néoprène.

C5. L'ARBITRE (Loi 5)

1) Feuilles de match:

- i) Avant le coup d'envoi, l'arbitre doit vérifier la feuille de match officielle de la ligue et les cartes d'affiliation (des joueurs et du personnel de l'équipe). Les joueurs dont les cartes d'affiliation sont manquantes mais inscrites sur la feuille de match ou qui arrivent en retard au cours de la première mi-temps ne seront pas autorisés à entrer sur le terrain de jeu tant qu'ils ne sont pas vérifiés à la mi-temps (*voir A2-13.*);
- vi) Après le match, l'arbitre doit indiquer, l'heure exacte du début du match, les joueurs ayant marqués les buts, tous les cartons rouges et jaunes émis et inscrire le résultat final. Pour tous les matchs, l'arbitre fera l'homologation dans les 48 heures du coup d'envoi en affichant le pointage et les statistiques sur PTS-LIGUE. L'arbitre est tenu de rendre compte de l'irrégularité par écrit au et au coordonnateur régional de l'arbitrage.

~~2) Protocole d'entrée et échange de la poignée de main:~~

- ~~i) (LDIR/LDR) L'arbitre supervisera l'échange de la poignée de main au début du match.~~
- ~~ii) (LDR/LDIR) et (SEN) Division AA, l'arbitre veillera à ce que les équipes respectent le protocole d'entrée sur le terrain ainsi que l'échange de la poignée de main d'avant match.~~



RÈGLEMENTS DES LIGUES

(Révisé Juin 2021)

- iii) ~~L'arbitre supervisera l'échange de poignée de main à la fin du match ou pourra l'interdire en fonction du déroulement du match.~~

C6. AUTRES ARBITRES (Loi 6)

- 1) Des arbitres assistants seront assignés aux matchs 9v9 et 11v11.
- 2) Des arbitres assistants ne seront pas assignés aux matchs 5v5 et 7v7.

C7. DURÉE DU MATCH (Loi 7)

- 1) La durée du match est celle fixée par Soccer Québec, comme suit:

U09 – U10	LDR	2 demies égales de 25 minutes (valide après 25 minutes)
U11 – U12	LL	2 demies égales de 30 minutes (valide après 30 minutes)
U11 – U12	LDR	2 demies égales de 30 minutes (valide après 30 minutes)
U13 – U14	LL	2 demies égales de 35 minutes (valide après 35 minutes)
U13 – U14	LDIR ou LDR	2 demies égales de 35 minutes (valide après 53 minutes)
U15 – U16	L	2 demies égales de 40 minutes (valide après 40 minutes)
U15 – U16	LDIR ou LDR	2 demies égales de 40 minutes (valide après 40 minutes)
U17 – U18	L	2 demies égales de 45 minutes (valide après 45 minutes)
U17 – U18	LDIR ou LDR	2 demies égales de 45 minutes (valide après 45 minutes)
U19 – O35	L	2 demies égales de 45 minutes (valide après 45 minutes)
U19 – O35	LDIR ou LDR	2 demies égales de 45 minutes (valide après 45 minutes)

*Pas de prolongation lors des matchs de la saison régulière

- 2) Dans le cas où les circonstances ne permettraient pas la pleine tenue d'un match, et lorsque l'arbitre est informé de ce fait avant que le match ne commence, l'arbitre a le pouvoir de raccourcir chaque demie pour autant qu'elles restent égales et que le match conserve une durée suffisante pour être légale. Dans une telle situation, les éducateurs des deux équipes doivent être informés des raisons de cette décision ainsi que de la nouvelle durée des demies. L'arbitre est tenu de rapporter cette irrégularité par écrit sur la feuille de match officielle et sur PTS-LIGUE.
- 3) Dans le cas où 2 demies inégales ont été jouées et ce pour des raisons autres que A6, mais à l'intérieur des temps réglementaires pour que le match soit officialisé, le résultat final sera valide. L'arbitre est tenu de rapporter cette irrégularité par écrit sur la feuille de match officielle et sur PTS-LIGUE.
- 4) Dans le cas où l'arbitre doit mettre fin à la première demie avant le temps réglementaire, l'arbitre, après avoir avisé les deux éducateurs de sa décision, doit :
 - i) Jouer le temps manquant avant le début de la mi-temps, en redémarrant avec un ballon au pied 'drop ball' d'où était la position du ballon lors de l'arrêt, soit du centre du terrain;
 - ii) Jouer la deuxième demie d'une durée égale au temps de la première demie pourvu que le temps total joué soit en conformité avec le temps officiel minimum, requis pour la validité du match;
 - iii) Jouer la deuxième demie d'une durée normale pourvue que le temps total joué soit en conformité avec le temps officiel minimum, requis pour la validité du match;
 - iv) Les éducateurs responsables n'essayeront pas d'influencer indûment la décision de l'arbitre;
 - v) L'arbitre est tenu de rendre compte de l'irrégularité par écrit sur la feuille de match officielle et sur PTS-LIGUE.
- 5) **TONNERRE/ÉCLAIRS** : Dès que vous entendez du tonnerre, rendez-vous rapidement à un endroit sécuritaire et restez à l'intérieur 30 minutes après le dernier coup de tonnerre. Les équipes ne peuvent pas quitter les lieux avant que l'arbitre déclare le match officiellement suspendu ou terminé et complète les feuilles de match. Si le temps permet de reprendre le match, l'arbitre doit ajuster la durée du match et envoyer un rapport. S'il n'y a pas d'abri permettant une distance physique, le jeu sera arrêté.

C8. COUP D'ENVOI ET REPRISE DU JEU (Loi 8)

Veuillez consulter les Lois du jeu IFAB, aucun règlement spécifique à la ligue.

C9. BALLON EN JEU ET HORS DU JEU (Loi 9)

Veuillez consulter les Lois du jeu IFAB, aucun règlement spécifique à la ligue.



RÈGLEMENTS DES LIGUES

(Révisé Juin 2021)

C10. DÉTERMINER L'ISSUE D'UN MATCH (Loi 10)

- 1) Saison régulière : Les matchs peuvent se terminer en égalité.
- 2) U9-U12 : It is recommended that after a 5 goal differential is reached in the score of the game, the disadvantage team can add a player on the field. Il est recommandé qu'après qu'un différentiel de 5 buts soit atteint dans le pointage d'un match, l'équipe désavantagée peut ajouter un joueur sur le terrain.
- 3) Coupe/Séries : Tous les matchs à l'exception de la finale (U12-O35) : les matchs qui se terminent par un match nul seront suivis par des tirs au but (cf. Lois 10 de l'IFAB pour la procédure).
- 4) ~~(LDR/LDIR) et (SEN) Coupe/Séries Final (U13-O35) : Les matchs qui se terminent par un match nul après 2 périodes de jeu seront suivis de 2 périodes supplémentaires de 10 minutes supplémentaires. Si le pointage est toujours égal après le temps supplémentaire, le match est suivi de coups de pied tirés du point de pénalité (voir les règles de l'IFAB 10 pour la procédure).~~
- 5) ~~(LL) Coupe/Séries Final (U13-U18) : Les matchs qui se terminent par un match nul après 2 périodes de jeu seront suivis de 2 périodes supplémentaires de 5 minutes. Si le pointage est toujours égal après le temps supplémentaire, le match est suivi de coups de pied tirés du point de pénalité (voir les règles de l'IFAB 10 pour la procédure).~~

C11. HORS-JEU (Loi 11)

- 1) Les règlements de hors-jeu s'appliquent pour les matchs 9 v 9 et 11 v 11. Les règlements de hors-jeu ne s'appliquent pas pour les matchs 7 v 7.

C12. FAUTES ET INCORRECTIONS (Loi 12)

- 1) Si une faute qui entraîne un coup franc direct est commise à l'intérieur de la surface de réparation par l'équipe en défense, un COUP DE PIED DE RÉPARATION sera accordé à l'équipe attaquante.
- 2) Si une faute qui entraîne un coup franc indirect est commise à l'intérieur de la surface de réparation par l'équipe en défense, un COUP FRANC INDIRECT sera accordé à l'équipe attaquante. Le ballon sera placé à l'endroit de l'infraction sauf si l'infraction a été commise dans la surface de but, alors le coup franc indirect accordé dans la surface de but doit être exécuté de la ligne de la surface de but qui est parallèle à la ligne de but, et ce au point le plus proche de l'endroit où la faute a été commise. Remarque: pour le 7 v 7, il n'y a pas de surface de but, seulement une surface de réparation.
- 3) Si une faute qui entraîne soit un coup franc direct ou un coup franc indirect est commise à l'intérieur de la surface de réparation par l'équipe attaquante, un COUP FRANC sera accordé à l'équipe en défense. Le ballon sera placé à l'endroit de l'infraction, sauf si l'infraction a été commise dans la surface de but, alors le ballon sera placé à n'importe quel endroit à l'intérieur de la surface de but. Remarque: pour le 7 v 7, il n'y a pas de surface de but, seulement une surface de réparation.
- 4) La règle de la passe arrière au gardien (pass-back : passe délibérée faite avec le pied ou une rentrée en touche (throw-in) effectuée par un coéquipier) est applicable à tous les matchs.

C13. COUPS FRANCS (Loi 13)

- 1) Lors d'un coup franc, les joueurs de l'équipe adverse doivent se trouver au moins :
 - 7v7 : 6 mètres du ballon jusqu'à ce que le ballon ait été botté.
 - 9v9 : 9.15 mètres du ballon jusqu'à ce que le ballon ait été botté.
 - 11v11 : 9.15 mètres du ballon jusqu'à ce que le ballon ait été botté.

C14. TIR DE PÉNALITÉ (Loi 14)

- 2) Un tir de pénalité (coup de pied de réparation) est de:
 - 7v7 : 7 mètres de la ligne de but.
 - 9v9 : 11 mètres de la ligne de but.
 - 11v11 : 11 mètres de la ligne de but.

C15. RENTRÉE DE TOUCHE (Loi 15)

- 1) Si le ballon touche le sol avant d'entrer sur le terrain, la rentrée de touche devra être rejouée par la même équipe et au même endroit. Si la rentrée de touche n'est pas effectuée correctement, elle devra être rejouée par l'équipe adverse.



RÈGLEMENTS DES LIGUES

(Révisé Juin 2021)

C16. COUP DE PIED DE BUT (Loi 16)

- 1) Lors d'un coup de but, les joueurs de l'équipe adverse doivent se trouver à l'extérieur de la surface de réparation et au moins :
 - 7v7 : 6 mètres du ballon jusqu'à ce que le ballon ait été botté.
 - 9v9 : 9.15 mètres du ballon jusqu'à ce que le ballon ait été botté.
 - 11v11 : La Loi 16 IFAB s'applique.
- 2) Le ballon est en jeu dès qu'il est botté et a clairement bougé.
- 3) Ligne de retrait (pour U9, U10, U11, U12): La ligne de retraite est définie au 1/3 du terrain indiqué par une ligne ou des cônes en dehors du terrain de jeu. Lors d'un coup de pied de but, le joueur qui le fait a le choix d'attendre que l'équipe adverse se place derrière la ligne de retraite ou joue le ballon immédiatement. Si la distance est demandée, le jeu reprend au sifflet de l'arbitre lorsque les joueurs de l'équipe adverse ont quitté le troisième tiers dans lequel le coup de pied de but est tiré.



C17. COUP DE PIED DE COIN (Loi 17)

- 1) Lors d'un coup de pied de coin, les joueurs de l'équipe adverse doivent se trouver au moins :
 - 7v7 : 6 mètres du ballon jusqu'à ce que le ballon ait été botté.
 - 9v9 : 9.15 mètres du ballon jusqu'à ce que le ballon ait été botté.
 - 11v11 : 9.15 mètres du ballon jusqu'à ce que le ballon ait été botté.



RÈGLEMENTS DES LIGUES

(Révisé Juin 2021)

SECTION D: PROCÉDURES

D1. FORMULAIRE DE PLAINTE

Tout membre peut déposer une plainte, en utilisant le formulaire prescrit par ligue sur le site Internet du Lac St-Louis.

- Le formulaire doit indiquer la date, la catégorie, le numéro du match, ainsi que le plus de détails suite à l'incident survenu.
- Pour que la plainte soit admissible, elle doit être transmise par courriel dans les 48 heures suivants l'incident survenu. La preuve de l'envoi relève du plaignant. Elle doit être envoyée par le représentant de club qui ensuite communiquera le gestionnaire de la ligue. Aucune communication provenant d'un éducateur au gestionnaire de la ligue sera traitée.
- Le gestionnaire de la ligue tiendra compte de toutes les informations en sa possession et évaluera la plainte. Le gestionnaire prendra les mesures nécessaires afin de régler l'incident.
- Des mesures disciplinaires pourront être prises si nécessaire.

D2. FORMULAIRE DE RÉTROACTION D'ARBITRAGE

La procédure de rétroaction permet aux membres d'exprimer leurs inquiétudes concernant la conduite des membres du secteur arbitrage de Soccer Lac St-Louis. Ce formulaire, trouvé sur le site Internet du Lac St-Louis, doit être envoyé au directeur de l'arbitrage de Soccer Lac St-Louis par représentant du club ou le directeur à l'arbitrage du club. Un formulaire qui ne suit pas cette procédure ne sera pas traité.

- Le rapport doit être soumis en utilisant le formulaire de rétroaction officiel. Aucun autre formulaire ne sera accepté.
- Le formulaire doit indiquer le numéro de match, la date, l'heure, le terrain, la ligue ainsi que le nom de l'équipe.
- Le personnel du secteur arbitrage accusera réception de l'avis et examinera le cas.
- Si le formulaire allègue une violation grave de la part de l'officiel de match, le rapport sera envoyé au comité consultatif d'arbitrage avec tous les documents pertinents.
- Dans certains cas, ce même comité consultatif peut demander au comité de discipline régional d'examiner le cas et de formuler des recommandations.
- Le personnel du secteur arbitrage informera le représentant du club, dans les 14 jours suivant le dépôt du rapport, que la plainte est valide et sera traitée en conséquence. Des détails peuvent être fournis concernant les mesures prises par le secteur arbitrage.

D3. CHALEUR EXTRÊME

- Seul l'arbitre pourra décider de donner des pauses d'eau lors d'un match, mais cela n'empêche pas l'éducateur de poursuivre l'hydratation des joueurs tout au long de la partie en leur demandant de s'approcher à tour de rôle du banc et de leur donner de l'eau sans sortir du terrain.
- Soccer Lac St-Louis suit les recommandations de chaleurs accablantes et chaleurs extrêmes de Soccer Québec afin d'assurer la santé et la sécurité de tous les joueurs, éducateurs et officiels. Les mesures à prendre en lien avec les températures extrêmes prévues pour nos ligues se retrouvent dans le tableau récapitulatif ci-bas :



Température ressentie	Mesure à prendre
Moins de 30°C	Aucune
Entre 30°C et 39°C	Deux pauses d'hydratation : accordées à la 23 ^e et 68 ^e minutes de jeu.
Plus de 40°C	1) Réduction de la durée des demies : 2 x 40 minutes 2) Quatre pauses d'hydratation : accordées à la 13 ^e , 26 ^e , 53 ^e et 66 ^e minutes de jeu

- Ces mesures doivent être prises par l'arbitre et elles doivent être communiquées aux entraîneurs des deux équipes concernées.
- À moins de la publication d'un communiqué de Soccer Lac St-Louis annonçant l'annulation de match en raison de la chaleur, les équipes doivent se présenter pour leur match.
- Si une équipe décidait de ne pas disputer un match en raison de la chaleur, et ce, même si l'arbitre était présent au terrain, le gestionnaire de la ligue analysera chaque situation en tenant compte des données météorologiques pour la région et l'heure prévue du match. Cependant, pour que le match soit reporté à une date ultérieure, il faudra que l'équipe se présente sur le terrain avec le nombre de joueur minimal ainsi qu'un éducateur. Si l'équipe ne se présente pas, le match sera perdu par forfait (voir A5).



RÈGLEMENTS DES LIGUES

(Révisé Juin 2021)

D4. FERMETURE DE TERRAIN – PROCÉDURE 911

Procédure de communication d'urgences relative à un match imminent.

Définition de ce qu'est une urgence : « Caractère de ce qui est urgent, état de crise, nécessité d'agir vite dans une situation qui peut entraîner un préjudice irréparable s'il n'y est porté remède à bref délai ».

Uniquement pour les urgences (ex.: fermetures de terrains) :

- a) La ville avise le club ou la région de toute fermeture de terrain.
- b) Le club publie les fermetures sur leurs sites web et autres moyens de communication.
- c) Le club avise la région via 911@soccerlsi.qc.ca dans un délai raisonnable.
- d) Durant les heures de bureau (9h-16h, lundi au vendredi), la région modifie le statut du match à « à remettre » sur PTS-Ligue.
- e) En dehors des heures de bureau, s'il-vous-plaît vérifier le site web des clubs receveurs et PTS-Ligue, et si vous êtes encore dans le doute, vous êtes priés de vous présenter avec votre équipe, sur le terrain tel qu'indiqué sur PTS-Ligue.

* Cette procédure s'applique aussi aux clubs provenant d'autres régions que le Lac St-Louis.